

EN MARGE DE LA BÊTE DU GÉVAUDAN, DÉFENSE ET ILLUSTRATION DU COMTE DE MORANGIÈS

Serge COLIN

Totalement absentes chez l'abbé Pourcher¹ et la plupart des historiens de la Bête du Gévaudan, les accusations à l'encontre du comte Jean-François-Charles de La Molette de Morangiès commencent à apparaître dans le roman d'Abel Chevalley², s'insinuent chez Raymond Dubois³ et Michel Louis⁴ pour culminer avec le film de Christophe Gans, *Le pacte des loups* (2001).

Pour les spectateurs qui auraient mal saisi les images et dialogues trop fugitifs du film, André Aubazac en 2000, Philippe Léobazel et Pierre Pelot en 2001, précisent les accusations. Pour ceux qui croient aveuglément à ce qui est conté, le malheureux gentilhomme est désormais classé « officier des plus médiocres, personnage taré et prodigue, honte de la noblesse locale, désespoir de son père, bourreau de ses frères et sœurs ». Il n'a plus, comme le pauvre diable du *Barbier de Séville*, qu'à tomber terrassé sous cette arme redoutable qu'est la calomnie.

C'est pour montrer l'inanité – ou mieux même l'insanité – de ces accusations que nous croyons devoir présenter cette *Défense et illustration du comte de Morangiès*⁵.

Les sources

Nous classerons nos sources en deux listes distinctes : celles qui ont trait à la maison de La Molette de Morangiès d'une part, documents historiques authentiques en majeure partie, qu'il n'est pas possible de réfuter, même au nom d'une idéologie ou d'une conviction, sources littéraires d'autre part, ouvrages consacrés en tout ou en partie à la Bête du Gévaudan, et qui relatent – ou supposent – le rôle joué par le comte de Morangiès dans cette « affaire ».

La maison de La Molette de Morangiès

On en trouve la généalogie détaillée dans l'*Armorial de Gévaudan* du vicomte Paul de Lescure⁶, plus succincte dans l'*Armorial du Velay* de Georges Paul⁷ et l'*Histoire de Serverette* d'Ernest Plagnard⁸. Courte séquence relative au comte Jean-François-Charles dans *Ce tant rude Gévaudan* de Félix Buffière⁹. Mention du marquis Pierre et de son fils dans la liste nominative des titulaires de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis dressée par d'Hozier en 1817¹⁰; tous deux y sont indiqués avec le grade de commandeur. Enfin, les archives de l'Armée de terre à Vincennes conservent le dossier de ces deux gentilshommes ; on y trouve dix pièces échelonnées de 1728 à 1779, extrait de baptême de

Jean-François-Charles, ses notes attribuées en tant que colonel, correspondances relatives à des pensions sur le trésor royal, brevet de ces pensions, état des services militaires du comte et de son père.

Le *Précis du règne de Louis XV* de Voltaire, ainsi que divers ouvrages spécialisés, permettent de suivre le détail des opérations des deux guerres auxquelles MM. de Morangiès participèrent.

A titre anecdotique, le *Madame de Pompadour* de Jacques Levron (1961 – 1974), fait comprendre les luttes des coteries à Versailles entre les supporters respectifs des maréchaux de Soubise et de Richelieu, luttes dont les lieutenants de ces deux personnages subissaient directement les conséquences.

Les ouvrages traitant de la Bête du Gévaudan

Jean Richard en a recensé des centaines. Ne pouvant les citer tous, nous les donnerons seulement par ordre chronologique et intéressant notre propos : Gervais Magné de Marolles¹¹, Pierre Pourcher¹², François Fabre¹³, Abel Chevalley¹⁴, Xavier Pic¹⁵, Jacques Delperrié de Bayac¹⁶, Robert Poujade¹⁷, Guy Crouzet¹⁸, Félix Buffière¹⁹, Raymond-François Dubois²⁰, Serge Colin²¹, Michel Louis²², Pierre Cubizolles²³.

Outre ces ouvrages de base, trois textes récents mettent explicitement en examen le comte de Morangiès : André Aubazac, *Lonjon, Longeon ou Longheon, quels ancêtres ?*²⁴, Philippe Léobazel, *La Bête du Gévaudan ou le crime parfait*²⁵, et enfin Pierre Pelot qui présente sous forme de roman le scénario du film de Christophe Gans, *Le pacte des loups*²⁶.

La maison de La Molette de Morangiès

Après avoir brièvement situé les origines de la famille noble des de La Molette de Morangiès, nous en survolerons les dix-sept générations qui se succèdent du XIII^e au XVIII^e siècle, avant de nous étendre plus longuement sur les deux représentants vivant à l'époque de la Bête, à savoir le marquis Pierre-Charles, quasi contemporain de Louis XV et son fils aîné le comte Jean-François-Charles. Nous terminerons par la descendance du second qui s'éteint dans les mâles en 1888.

Les origines

Selon les généalogistes et les historiens, la maison féodale de Molette ou de La Molette, serait l'une des plus anciennes du Gévaudan. Elle serait, pour certains, originaire du lieu de La Molette, paroisse d'Auzelles en Auvergne (entre Ambert et Issoire), avec un Imbert de Molette, attesté en 1045 et un Guillaume en 1080, cités dans des chartes du monastère de Sauxillanges. Cette origine auvergnate ne fait aucun doute pour l'érudit Grellet de La Deyte²⁷.

Dans son *Armorial du Gévaudan*, le vicomte de Lescure fait observer « que la généalogie établie par d'Hozier en 1756, pour l'admission des Morangiès aux honneurs de la cour », ne commence la filiation des de La Molette que par Bertrand, vivant au milieu du XIII^e siècle ; il apparaît dès le début comme possessionné à La Garde-Guérin, et il faut noter qu'il existe auprès de La Garde, sur le territoire des Prévenchères, un village de La Molette. On est donc en droit de supposer, poursuit Lescure, avec beaucoup de probabilité que les de La Molette étaient originaires de ce lieu et non d'une région d'Auvergne plus éloignée. Ce fut sans doute, conclut-il, une famille autochtone qui entre à cette date dans les rangs de la noblesse par l'exercice du métier des armes, dans cette rude école de chevalerie qui était La Garde-Guérin.

Ne pourrait-on concilier la thèse de l'origine auvergnate et la thèse de l'origine gabale en reliant Humbert I^{er} (XII^e siècle) à Bertrand (XIII^e siècle) par filiation ? Georges Paul dans son *Armorial du Velay* donne à Humbert (1045) comme fils un Guillaume (1080), lui-même père d'un Humbert (1183), mais il subsiste un hiatus d'un siècle avant Bertrand (1237). Tout comme d'Hozier et Lescure, nous retiendrons comme premier ancêtre certain du comte de Morangiès de l'époque de la Bête, ce Bertrand attesté au milieu du XIII^e siècle à la Garde-Guérin, custode de la voie Regordane, sans certitude d'une possible filiation et d'un possible transfert à partir des de La Molette auvergnats.

Terminons cet avant-propos avec leurs armoiries. Les armes primitives de la maison de La Molette étaient d'azur à trois molettes d'éperons d'or, deux en chef, une en pointe (armes parlantes). En 1410, Jean de La Molette reçut de Guillaume de Barusse, seigneur de Morangiès, et de Delphine de Montalet, son épouse, le château et seigneurie de Morangiès, paroisse de Villefort, sous condition qu'il prendrait à l'avenir et transmettrait à sa postérité les noms et armes de Morangiès. Celles-ci étaient : d'azur au cor de chasse d'argent lié et enguiché de gueules. Amalgamant les deux écus, Jean de La Molette de Morangiès porta désormais : d'azur au cor de chasse d'argent, lié et enguiché de gueules, cantonné de trois molettes d'éperon d'or, deux en chef, une en pointe. La légende *sancti Michaeli archangeli* viendrait de la réception en 1512 de Claude de La Molette de Morangiès dans l'ordre royal de saint Michel. La devise « *Lou rey, nostre drey* » serait celle des de La Molette.

Selon Lescure, la branche cadette de Morangiès-Ombret aurait porté l'écu de la branche aînée, avec en chef un croissant de lune, pointes en haut, accosté de deux molettes d'éperon. Cependant, lorsque les Morangiès redevinrent, fin XX^e siècle, propriétaires du château d'Ombret²⁸, ils firent apposer au-dessus du portail d'entrée les armes de la branche aînée, ainsi que nous l'avons personnellement constaté.

Seize générations du nom se succédèrent du XIII^e au XVIII^e siècle, les deux dernières étant celles, père et fils, qui vécurent au cœur des sanglants exploits de bête

A la première génération, Bertrand de La Molette, possessionné de La Garde-Guérin, cité en 1253, 1263, 1268, est qualifié de chevalier. Outre Pons, son fils aîné et successeur, il fut père d'Arbert ou Albéric, hôtelier-mage, puis 21^e abbé de La Chaise-Dieu.

A la cinquième génération, Jean, attesté en 1393 et 1394, marié en 1395, teste en 1425. En 1410, il reçoit du seigneur et de la dame de Barusse, donation du fief de Morangiès. Quelques vestiges de l'ancien château de ce nom étaient encore visibles vers 1900 dans une vallée sauvage montant de Villefort à La Garde-Guérin.

A la neuvième génération, nous trouvons Claude, très en faveur auprès de Charles IX, après avoir été en 1556 ambassadeur d'Henry II auprès de la Sublime Porte. Il avait épousé en 1555, Françoise de Beauvoir Grimoard du Roure, de la famille qui a donné à l'Eglise le pape Urbain V (1362-1370). Son deuxième fils Charles, fit par son mariage entrer dans le patrimoine familial le fief d'Ombret ; il y demeurera jusqu'en 1680 où il passera, là aussi par le mariage, dans la maison du Buisson.

A la onzième génération, François, chambellan de Monsieur, Gaston d'Orléans, le turbulent frère de Louis XIII et le père de la non moins turbulente Grande Mademoiselle. Le mariage de François en 1608 avec Marie de Louet de Nogaret de Calvisson lui apporta la terre de Saint-Alban (sur Limagnole) dont la possession comporte droits d'entrée aux Etats du Gévaudan. Sa fille Marguerite mourut en 1679, « en odeur de sainteté », abbesse de Mercoire. Quant à François, il était tombé en 1637, en défendant Leucate contre les Espagnols.

La douzième génération est représentée par Charles qui guerroya en Italie contre les Espagnols. Grand Bailli du Gévaudan, gouverneur de Marvejols, son mariage l'apparente à l'illustre et puissante famille des Montmorency. Le petit-fils de Charles, Charles-Auguste, combattit à Fleurus et devant Mons (1690). En 1696, il lève un régiment de son nom pour participer à la Guerre de Succession d'Espagne. Promu brigadier-général en 1704, il est tué en 1705 au siège de *Chivasso*, en Piémont, à peine âgé de 30 ans. Il est le père et le grand-père des de Morangiès vivant à l'époque de la Bête.

Pierre-Charles de La Molette, comte de Saint-Alban, baron et seigneur de maint autre lieu, connu sous le nom de marquis Morangiès

Orphelin de père très jeune, il épouse le 31 décembre 1726, Louise-Claudine de Guérin de Châteauneuf de Randon de Tournel ; elle lui apporta en dot la baronnie de Tournel qui donnait entrée aux Etats, tant du Gévaudan que du Languedoc. Par ailleurs, l'acquisition en 1741 de la baronnie de Canillac lui donna un second droit d'accès à ces deux privilèges qu'il fit transférer par décision royale sur sa terre de Saint-Alban. Il pouvait se prévaloir de droits féodaux sur une vingtaine de paroisses. Bailli royal, juge du point d'honneur pour le Gévaudan, le marquis de Morangiès bénéficiait d'une véritable prééminence sur la noblesse de sa province.

Entré très jeune au service, comme beaucoup de gentilshommes, il se distingua à Fontenoy (1745) comme maréchal de camp ; sa conduite lui valut, sur recommandation du maréchal de Saxe, la croix de chevalier de Saint-Louis et sa promotion au grade de lieutenant-général.

La guerre de sept ans (1756-1763) ne lui apporta par contre que des déceptions. Nommé après la conquête du Hanovre²⁹, gouverneur de la ville de *Minden*, il y fut assiégé

par une puissante armée prussienne et dut, sous l'hostilité et la pression de la population, rendre la place à l'ennemi après une résistance plus qu'honorable. Prisonnier puis libéré, il fut toutefois englobé dans la disgrâce qui atteignit le maréchal de Soubise rendu responsable de la défaite de *Rosbach*, et surtout victime des cabales de la Cour qui faisaient de lui une créature de Madame de Pompadour, alors que Versailles ne jurait que par le maréchal-duc de Richelieu.

Le lieutenant-général marquis de Morangiès se retira d'abord dans son hôtel parisien de la rue de Grenelle, puis, devant le silence obstiné de Versailles refusant d'écouter sa justification, il regagna son château de Saint-Alban en Gévaudan.

Ce n'est qu'en 1765 qu'il fut avisé par l'évêque de Mende que le roi, mieux informé, lui rendait sa confiance. Toutefois, l'âge et son état de santé ne lui permirent pas de reprendre du service. En 1770, après avoir « émancipé » son fils aîné, le comte Jean-François-Charles, alors âgé de 42 ans, il se retire à Paris où il meurt en 1774. Il avait en 1773, sur supplication de ses trois fils aînés, obtenu du roi une gratification annuelle de 2000 livres et la promesse du gouvernement d'une ville close.

Il laissait six enfants, quatre fils et deux filles : Jean-François-Charles dit comte de Morangiès, Jean-Anet dit baron de Saint-Alban, Jean-Adam dit chevalier de Morangiès, entré dans l'ordre de Malte, Alexandre, prieur de Villefort, chanoine et vicaire-général de l'évêque d'Auxerre. Les deux filles, Michelle et Jeanne, restées célibataires faute de dot, furent par leur frère aîné « fourrées dans un cul de couvent³⁰ » ; un auteur unique³¹ fait mention d'une Françoise non citée par les armoriaux ; aucun ne cite cette Anne inventée par Monsieur Gans dans son *Pacte des loups*.

Jean-François-Charles de La Molette, comte de Morangiès³²

Né le 22 février 1728, au château du Boy, paroisse de Lanuéjols, il fut baptisé le 3 mars suivant dans la chapelle de ce château³³.

Comme beaucoup de gentilshommes, il entra au service des armes, très jeune, à 14 ans, comme mousquetaire du roi³⁴. Pendant la Guerre de succession d'Autriche (1741-1748), il participa à la plupart des batailles et sièges donnés dans les Pays-Bas. Au début de la Guerre de sept ans (1756), il commandait comme colonel le régiment d'Infanterie-Languedoc, dans l'armée qui, sous le maréchal-duc de Richelieu, débarque à Minorque occupée par les troupes britanniques depuis 1703 ; après la chute de Port-Mahon qui commandait l'île, le colonel-comte de Morangiès fut désigné par le maréchal de Richelieu que le roi désignait pour commander en Allemagne, comme gouverneur de Minorque ; il y resta jusqu'à la conclusion de la paix en 1763, ayant été entre temps promu aux grades de brigadier en 1761, puis maréchal de camp en 1762³⁵. Lorsque le comte de Morangiès quitta le service, il était, comme son père, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

En 1753, il avait épousé Marie-Paule-Thérèse de Beauvilliers de Saint-Aignan, fille d'un duc et pair ; en congé à l'occasion de son mariage, il avait ainsi été noté par

l'inspecteur-général Cremilles, comme colonel du Royal-Languedoc : « C'est un bon sujet, sage et appliqué. Il n'a pas de lumières bien étendues, mais il est attaché à ses devoirs et il a de quoi faire un bon officier ». Il avait été reçu à la Cour en 1756. Son épouse décéda malheureusement dès octobre 1756, lui laissant deux fils François-Paul et Paul-Hyppolite-Charles.

Les dépenses nécessitées pour « maintenir son état » tant de colonel, propriétaire de son régiment, que de seigneur bien en Cour, entamèrent bientôt dangereusement l'héritage pourtant considérable de la famille, au grand scandale de ses frères puînés.

Il obtint de son père par contrat devant notaire, un certain nombre d'avantages, équivalents à une succession avant le terme, au titre du droit d'aînesse. Bientôt, de toutes les propriétés de la famille, il ne restait plus que la terre de Saint-Alban, par ailleurs hypothéquée ; en 1770, pour un capital évalué à deux millions de livres (capital surtout foncier, difficilement mobilisable), il totalisait 700000 livres de dettes. Nous savons qu'à l'époque de la Bête, il partage son temps entre Saint-Alban, où il s'occupe activement de la poursuite de l'animal, Versailles et Paris ... où, pour certains, il vivait de manière très critiquable.

Mais voici que s'abat sur lui un véritable coup de tonnerre. Il est emprisonné pour dettes, le 11 février 1773, à la Conciergerie de Paris, où il rejoint d'ailleurs l'un de ses créanciers et accusateurs ; il avait en effet souscrit imprudemment auprès de deux hommes d'affaires véreux, une reconnaissance de dette qu'il ne pouvait honorer. Mais les gentilshommes du Gévaudan firent tenir au roi une pétition en sa faveur, cependant que «le roi Voltaire» lançait un pamphlet indigné pour clamer l'innocence du comte de Morangiès. A l'issue d'un second procès soutenu en Parlement, il s'avéra que, ayant emprunté réellement 20 à 25000 livres, le malheureux, bien éloigné comme tous ceux de sa caste des questions financières et de droit, se retrouvait débiteur de plus d'un million de livres. Il fut acquitté et libéré, ses créanciers abusifs conservés sous les verrous.

Brouillé avec ses frères dont il a compromis l'héritage, il s'unit toutefois avec les deux plus âgés pour solliciter du roi et obtenir pour son vieux père, une pension annuelle et la promesse d'un gouvernement.

Cependant après la mort de son père intervenue en avril 1774, se jugeant déshonoré par son procès, il quitte Paris pour la Hollande, puis Francfort et enfin Metz où il s'installe avec son fils aîné. Là, il s'éprend d'une aventurière, par ailleurs pourvue d'un mari aussi légitime que complaisant et d'une fille ; il finit par l'épouser, reconnaissant la fille ...que va déshonorer le jeune comte ... Aux abois, il revient à Paris, récupère son épouse abusive et connaît encore la prison. Tous deux finissent par s'installer au château de Saint-Alban, seul reste d'une immense fortune. Au cours d'une dispute conjugale, Jean-François-Charles de La Molette de Morangiès est assommé d'un coup de pelle à feu par sa mégère et meurt des suites de ses blessures (1801).

Nous ne dirons pas grand chose des trois dernières générations issues de Jean-François-Charles. Son triste fils aîné, François-Paul, capitaine au régiment de Languedoc, marié en 1786, émigra en 1793. Il fut le père de Paul-Hyppolite, marié en 1804. Le dernier

représentant Christophe-Théodore, s'éteignit en 1888 sans descendance mâle. Il avait vendu en 1821, le château de Saint-Alban.

« Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose »

Nous venons, en ce qui concerne Jean-François-Charles de La Molette de Morangiès (1725-1801), d'entendre Clio, non sans remarquer que la muse de l'Histoire tremblait un peu en rappelant quelques aspects de la deuxième partie de la vie de ce gentilhomme.

Écoutons maintenant don Bazile susurrer à l'oreille des Bartholo lycodules ses insinuations perfides. Ainsi naîtront des rumeurs qui s'enflant, accableront le pauvre diable que l'on a décidé d'emblée de déclarer coupable.

Ni Magné de Marolles dans son dossier de 1788, ni Pierre Pourcher dans son gros livre de 1889 où pourtant il recueille toutes les rumeurs, tous les on-dit, ne font reproche au comte de Morangiès d'avoir été la Bête ou à tout le moins son créateur et maître. Rien non plus de tel chez François Fabre (1909 et 1930). Avec Abel Chevalley qui, en 1936, précise que son pseudo-récit de Jacques Denis est un roman, Bazile commence à montrer la visière de sa « tuile jésuitique », d'autant plus que la fiction de Chevalley sera citée ultérieurement comme preuve historique : « J'aurai à revenir sur cet affreux personnage [le comte de Morangiès] depuis lors tristement célèbre. Mais nous ignorions alors qu'il fût aux abois et déjà vautré dans la crapule de Paris ... après les sordides affaires qui l'auraient dû conduire en prison pour le reste de ses jours... son accointance fut plus étroite que l'on ne l'a jamais soupçonné avec les origines et les péripéties du drame qui ensanglanta le Gévaudan. Les deux sinistres personnages [Morangiès et Antoine Chastel] s'étaient connus à Minorque ».

Robert Poujade (1985) se contente honnêtement de noter que le comte sera bientôt le héros d'affaires judiciaires.

Raymond-Francis Dubois, lui, se présente comme le dieu Janus, avec double visage. Dans son étude historique³⁶ il se garde bien de culpabiliser, en face, le comte de Morangiès. Il assure seulement par un syllogisme à la majeure en forme d'axiome que le loup n'attaque jamais l'homme, donc la Bête n'était point loup. Cependant, comme elle appartenait tout de même à l'espèce *canis*, elle était donc un chien, dressé à tuer, donc manipulé par un homme. De manière détournée mais bien visible, Dubois expose sa thèse, sous une forme romancée, dans *Le livre de la Bête*, dont le titre devient inexplicablement, dans la réédition *L'Enfer n'a pas de portes*. La Bête, animal dressé à tuer, est la création d'un gentilhomme du château de B... près du Malzieu, né en 1735, apparenté aux Canillac et prénommé Charles. Il a participé à la guerre de sept ans dans l'armée de Soubise... comme le marquis de Morangiès.

Par ailleurs, en présentant le roman de la Bête, dans son numéro du 28 juillet 1989, *Le Renouveau* qui ne fait que publier le texte obligeamment fourni par Dubois, explique aux lecteurs que, dans ce roman, il exprime des convictions que le manque de preuves

scientifiques lui interdisait de présenter dans son précédent ouvrage. Qu'en termes élégants ces choses-là sont dites.

« Le mal est fait, il chemine » avec Michel Louis qui, en 1992, proclame d'emblée « l'innocence des loups ». Par voie de conséquence, la Bête est un chien dressé à tuer, aux ordres d'humains et ceux-ci sont le comte de Morangiès et les Chastel. Oh ! Cela n'est pas proclamé crûment, mais insinué, sur fond d'erreurs historiques voulues ou involontaires et en confondant souvent les deux Morangiès, père et fils. Oyez plutôt. « En 1757, il participe à la bataille de Rossbach. Sa conduite dans l'armée fut loin d'être exemplaire et le général-comte de Morangiès tomba en disgrâce. Depuis il mena une vie dissolue, dilapidant sa fortune au milieu de mauvaises fréquentations. Il fit en vain de fréquentes demandes de pension, à l'appui desquelles il se borne à invoquer les exploits de ses ancêtres »...

De ses « preuves » non indiquées, Michel Louis déduit que le maître de la Bête est un noble local de haut rang, qui a subi bien des malheurs, associé à un pauvre dégénéré qui dirige les exploits sanglants de l'animal. Le second n'est autre qu'Antoine Chastel. Quant au premier, Louis le baptise provisoirement « le comte ».

Qui est ce comte qui possède par ailleurs le château d'Ombret, près de Saugues³⁷ ? L'auteur de *L'innocence des loups* se prémunit contre toute accusation de calomnie : « la culpabilité de Jean-François de Morangiès est pour moi une conviction, mais, faute de preuves, je continuerai à appeler comte le noble de haut rang qui fut avec Antoine Chastel à l'origine de l'affaire ». Mais tout, dans la présentation de ce comte, titre, âge, apparentements, carrière militaire, désigne Jean-François-Charles de La Molette, comte de Morangiès.

Pierre Cubizolles³⁸ tente d'arrêter le flot de pseudo-présomptions valant preuves déchaînées par ses prédécesseurs. Il admet que le « comte de Morangiès certes n'est pas un ange, loin de là, ce jeune libertin³⁹ fait parler de lui dans le diocèse... ». Colonel, puis maréchal de camp, il tombe en disgrâce à la suite de sa conduite peu exemplaire, à tel point que l'accès du château de Saint-Alban lui fut interdit⁴⁰. En dépit de ses turpitudes postérieures à 1770, Cubizolles se refuse à charger sa mémoire des crimes imputés à la Bête, les motifs avancés par Louis ne paraissent pas évidents. Ce fut un libertin⁴¹, c'est vrai, mais peut-on en déduire qu'il se livre au sadisme ? D'ailleurs Michel Louis, lui-même, reconnaît que tout cela n'est que présomptions. Cubizolles conclut en faisant remarquer que « lorsqu'on est acculé à proférer des injures pour soutenir sa thèse, cela dévoile au grand jour qu'elle n'est que factice et ne grandit pas son auteur ». Hélas, cette défense du comte de Morangiès passa inaperçue du fait des outrances de Cubizolles dans la présentation et la soutenance de sa propre thèse.

Et en 1996, dans *La bête du Gévaudan, un chien-loup dressé à tuer*⁴², Peter Van Damers dénonce sans faux-fuyant les Chastel et monsieur de Morangiès. Ses preuves : la parole de Chevalley et de Louis.

Plus insinuant, voici en 1998, Franz Jullien dans *La deuxième mort de la Bête du Gévaudan*⁴³. Pour lui, la Bête, la vraie, était celle tuée par Chastel et c'était ... une hyène !

Pourtant tout le monde, y compris son meurtrier, tombe d'accord pour y voir un canidé. Était-ce un animal échappé d'une ménagerie de Beaucaire⁴⁴ ou une bête inconnue ramenée d'Afrique par le fils du comte de Morangiès⁴⁵ et par Antoine Chastel ? Cet animal était-il seul ou ses satyres de maîtres utilisaient-ils des chiens dressés également ? « Hélas, les pièces à conviction ont disparu »⁴⁶. Jullien ne fournit pas de réponses à ses propres questions, mais il déclare s'appuyer ... sur Louis et l'on sent que le lecteur est prié de répondre « oui » à sa place.

S'engouffrant sur la route tracée par Cubizolles, André Aubazac dans son *Lonjon, Longeon ou Longheon, quels ancêtres ?*, accuse lui aussi un loup-garou, c'est-à-dire un humain se prenant pour un loup ou agissant comme s'il se croyait tel. Il remarque⁴⁷ que « déjà au temps de la Bête, la rumeur publique soupçonnait l'action d'un satyre⁴⁸ assisté d'un sorcier⁴⁹. Comme plusieurs de ses prédécesseurs, Aubazac confond à loisir les deux Morangiès, père et fils, et affirme sans apporter l'ombre d'une preuve. Le loup étant par définition ami de l'homme, celui-ci ne doit donc pas être étranger aux crimes attribués à la Bête. Le « divin marquis »⁵⁰ n'ayant pas été signalé historiquement en Gévaudan en 1764-1767, restent Morangiès et Chastel.

Si Michel Louis avançait des présomptions, son laudateur, Philippe Léobazel dans *La Bête du Gévaudan ou le crime parfait* exprime des certitudes : « Il appartenait à Michel Louis de déchiffrer cette énigme, semble-t-il de façon définitive... car il possède des loups ». Curieuse preuve qui transforme le directeur du zoo d'Amnéville en juge d'instruction. « Derrière la supercherie montée par Antoine, se cache le fils de Morangiès, personnage taré, désespoir de son père, honte de la noblesse locale. Les preuves décisives manquent mais les présomptions demeurent très fortes... Le loup n'attaque jamais l'homme [décision des lycodules] donc la Bête ne peut être issue que du croisement d'une grosse chienne et d'un loup, élevée par l'homme et dressée à attaquer. Il est impossible de nier l'intervention humaine, donc les meneurs sont Antoine Chastel et Jean-François-Charles de Morangiès... Un homme sait la vérité, le confesseur de Chastel, mais il ne pouvait rien dire... ». Devant la tournure sanglante que prenait l'affaire de la Bête et avec l'aval de son évêque, n'importe quel prêtre aurait dû lever le secret de la confession pour ne pas porter devant Dieu le crime de complicité avec les assassins par animal interposé.

Avec Léobazel, don Bazile est encore monté d'un degré dans la calomnie en faisant du clergé le complice tacite des criminels.

Le couplet de la calomnie s'achève pour l'instant, avec le film de Christophe Gans, *Le pacte des loups* (janvier 2001), ou plus explicitement que dans les fugitives images du film, dans le roman qui sera tiré du scénario par Pierre Pelot.

L'imagination prise chez Chevalley, Pourrat, Dubois, Louis et même Cubizolles est clairement visible. François de Morangias⁵¹ est nettement montré comme le créateur de la Bête, monstre confié à Jean Chastel, qui unit ses crimes animaux aux crimes humains du gentilhomme sadique. Par la magie des écrans, assaisonnée de la dose voulue de sexe, d'anticléricalisme et d'arts martiaux, don Bazile a atteint son but : « sous cette arme redoutable, le pauvre diable de Morangiès, menacé comme un coupable, va tomber

terrassé »... A moins qu'indignés, comme le furent beaucoup de gabales, sauguains en tête, les spectateurs ne demandent à Clio d'exposer son côté du miroir à deux faces.

Ce n'est pas à nous de conclure. L'auditeur ou le lecteur déterminera laquelle des deux présentations du comte Jean-François-Charles de Morangiès, celle de l'histoire impartiale appuyée sur des textes authentiques, celle que les amateurs de fiction, de sensationnel, de passionnel, de commercial, veulent lui substituer : Clio ou Don Bazile ? A chacun de choisir ...

Le 1^{er} décembre 2001
Serge Colin

INDEX DES ANNOTATIONS

- (1) Pierre POURCHER (abbé), *Histoire de la Bête du Gévaudan, véritable fléau de Dieu*, Saint-Martin-de-Boubaux, 1889 et réédition Laffitte, Marseille, 1986.
- (2) Abel CHEVALLEY, *La Bête du Gévaudan*, collection « J'ai lu », 1936.
- (3) Raymond-Francis DUBOIS, *Vie et mort de la Bête du Gévaudan*, OGHAM, Modave (Belgique), 1988.
- (4) Michel LOUIS, *La Bête du Gévaudan, l'innocence des loups*, Paris 1992.
- (5) On aura reconnu dans ce titre une allusion à la *Défense et illustration de la langue française*, de Joachim Du BELLAY, 1549.
- (6) De LESCURE (vicomte), *Armorial du Gévaudan*, Lyon, 1929.
- (7) Georges PAUL , *Armorial général du Velay et des enclaves de l'Auvergne, du Gévaudan, du Vivarais et du Forez, formant le département de la Haute-Loire*, Paris 1912.
- (8) Ernest PLAGNARD, *Histoire de Serverette*, 1926.
- (9) Félix BUFFIERE, *Ce tant rude Gévaudan*, Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère, 2 tomes, 1985.
- (10) Jean-François d'HOZIER, *Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Recueil de tous les membres*, 1817. Il peut être consulté sur le serveur de la Bibliothèque nationale, ainsi qu'à l'adresse Internet : « généalogie Saint-Louis ».
- (11) Gervais de MAGNE de MAROLLES (chevalier), *Dossier sur la Bête du Gévaudan*, 1788, B.N., réserve, L.N. 786.
- (12) Pourcher, *op.cit.*
- (13) François Fabre (abbé), *La Bête du Gévaudan en Auvergne*, Saint-Flour, 1901, *La Bête du Gévaudan*, Paris, 1930, réédition complétée par Jean RICHARD, Clermont-Ferrand, 1999.
- (14) Chevalley, *op.cit.*
- (15) Xavier PIC (abbé), *La bête qui mangeait le monde en pays de Gévaudan et d'Auvergne*, Mende, 1968, et Paris, 1971.
- (16) Jacques DELPERRIE de BAYAC, *Du sang dans la montagne*, Paris, 1970.
- (17) Robert POUJADE, « La Bête du Gévaudan, contribution à l'histoire d'un mythe », *Revue du Gévaudan*, 1985 et *Cahiers de Craponne et de sa région*, Craponne, 1986.
- (18) Guy CROUZET, *Quand sonnait le glas au pays de la Bête*, C.R.D.P., Clermont-Ferrand, 1985 et 1987, *Requiem en Gévaudan*, C.R.D.P., Clermont-Ferrand, 1987, *La grande peur du Gévaudan*, Saint-Amand-Montrond, 2001.
- (19) Buffière, *op.cit.*
- (20) Dubois, *op.cit.* et du même auteur, *Le livre de la Bête*, Ogham, Modave, 1989, réédité en 1990 sous le titre : *L'enfer n'a pas de porte*.
- (21) Serge COLIN, *Autour de la Bête du Gévaudan*, Le Puy, 1990.
- (22) Louis, *op.cit.*
- (23) Pierre CUBIZOLLES (abbé), *Loups garous en Gévaudan, le mystère des innocents*, Brioude, 1995.
- (24) Brioude, 2000.
- (25) Paris, 2001.
- (26) Edition romancée du scénario du film, 2002.
- (27) De Lescure, *op. cit.*, page 50.
- (28) Commune de Saugues.
- (29) Alors possession personnelle du roi de Grande-Bretagne.
- (30) MOLIERE, *L'école des femmes*, acte V, scène 4, vers 1611.
- (31) Ernest PLAGNARD, « Notes sur quelques familles nobles de Serverette », dans *Histoire de Serverette*, 1926-1930.
- (32) Il continua à porter ce titre de comte, même après la mort de son père en 1774, le titre de marquis étant repris par son fils cadet.
- (33) Nous donnons en annexe, le texte commenté de cet acte de baptême.
- (34) Ce corps d'élite n'admettait que des jeunes gens à la noblesse prouvée sur plusieurs siècles.

- (35) Rappelons que restituée à la Grande-Bretagne en 1763 en échange de Belle-Isle occupée par les « habits rouges », Minorque fut rétrocédée à l'Espagne après les victoires de la Guerre d'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique (1783).
- (36) Raymond-Francis Dubois, *Vie et mort...* op.cit.
- (37) Louis a omis de vérifier qu'en 1650, Ombret est passé par mariage d'une branche cadette des Morangiès à la famille Du Buisson.
- (38) Cubizolles, *op. cit.*
- (39) Il frise la quarantaine pendant l'ère de la Bête !
- (40) Cependant il y séjourna, selon les documents rapportés par Pourcher, entre 1765 et 1767, organisant et dirigeant les chasses et battues, surveillant et critiquant Duhamel et les Denneval, écrivant à Versailles.
- (41) Rappelons qu'au XVIII^e siècle, ce terme désigne un indifférent envers la religion plutôt qu'un débauché.
- (42) Dans la revue *Chiens de chasse*, Clichy, 1997.
- (43) Publié des les *Annales... du Havre*, 1998.
- (44) Où nul n'avait jamais vu ce genre de bête.
- (45) Encore une confusion entre le père et le fils.
- (46) Si tant est qu'elles aient existé !
- (47) Cela n'apparaît dans aucun texte contemporain.
- (48) Sade ou Morangiès ?
- (49) Chastel.
- (50) « Le divin marquis », surnom donné par ses laudateurs à Donatien de Sade (1740- 1814), le célèbre pornographe, qui n'avait aucun droit, même mondain au titre de marquis.
- (51) Pseudonyme transparent.